

Date de dépôt : 23 mai 2018

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Pierre Vanek, Roger Deneys, Olivier Baud, Jean Batou, Jocelyne Haller, Maria Pérez, Christian Frey, Christian Zaugg, Claire Martenot, Caroline Marti, Lydia Schneider Hausser : ABB Sécheron : battons-nous pour le maintien de l'emploi et disons STOP à l'érosion du secteur industriel genevois

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- qu'il convient d'appuyer les 150 employé-e-s qui ont participé ce mardi 7 novembre à l'assemblée générale du personnel travaillant sur le site d'ABB Sécheron à Genève et qui ont exprimé leur détermination à lutter pour le maintien de l'emploi dans le canton et pour le retrait du plan de « restructuration » imposé par le groupe ABB;*
- que nous partageons l'indignation de ces employés quant au licenciement prévu de 100 salariés fixes et de 43 travailleurs temporaires d'ici mi-2019, alors que le site genevois d'ABB Sécheron est bénéficiaire depuis de fort longues années;*
- que la promesse du groupe de maintenir des activités industrielles à Genève n'est pas plus crédible pour nous que pour le personnel et que, au vu de la délocalisation de la production décidée, c'est bel et bien la fermeture du site genevois qui est prévue à terme;*

- *que nous soutenons la revendication des travailleurs-euses appuyés par le syndicat UNIA envers la direction du groupe lui demandant de retirer immédiatement le plan de restructuration sous peine de déclencher des mesures de lutte légitimes;*
- *que nous saluons la prompte décision du Conseil d'Etat de mettre en place une Task Force et de s'engager dans toute la mesure du possible pour le maintien de ce site de production à Genève;*
- *mais qu'il convient de considérer ce projet de délocalisation, dicté par la recherche de coûts de main-d'œuvre meilleur marché par le plus grand groupe industriel de Suisse dont le PDG gagne 9,4 millions de francs par an, comme le symptôme d'un mal qui ronge en profondeur le secteur industriel genevois et la métallurgie genevoise depuis des lustres,*

invite le Conseil d'Etat

- *à déterminer et à mettre en œuvre tous les moyens économiques et politiques, notamment l'exigence du remboursement des aides publiques reçues, permettant, de concert avec les syndicats et les représentants du personnel concerné, d'exercer des pressions sur la direction du groupe ABB pour appuyer les revendications des travailleurs du site d'ABB Sécheron et le maintien des emplois qualifiés qu'il comporte ;*
- *à présenter au Grand Conseil et au public, dans les six mois, un rapport détaillé sur l'histoire et l'évolution du secteur industriel genevois, en particulier l'industrie des métaux et machines, donnant une vision complète de son évolution économique et sociale, en termes d'implantation, d'emplois, de qualifications et de marchés... afin de servir de base pour débattre de propositions structurelles permettant de combattre la désindustrialisation et la perte définitive du patrimoine industriel genevois irremplaçable.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour rappel, la société ABB Sécheron SA appartient au groupe ABB qui est spécialisé dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation. L'entreprise a été fondée en 1879 et possède plus de 130 ans d'expérience dans le domaine des transformateurs. Inaugurée en 1992, l'usine ABB Sécheron SA de Satigny est un centre d'excellence mondial pour les transformateurs de traction, et les installations fixes de moyenne tension et de services ferroviaires.

Suite à la contraction du marché des transformateurs de traction due à un regroupement de plusieurs clients entraînant une pression sur les prix et à une prévision de baisse de commandes à moyen terme, le groupe ABB a annoncé, le 6 novembre 2017, la délocalisation de la production de masse en Pologne. Cette restructuration a pour but de réduire les coûts et d'augmenter les marges. Elle devait entraîner la suppression d'environ 150 emplois à Genève.

Le Conseil d'Etat est intervenu auprès de la direction du groupe ABB avant même l'annonce officielle, suite à différentes rumeurs de réorganisation. Il a rappelé le fort soutien du canton dans le développement de la société, notamment l'appui important au projet TOSA, et a fait appel au devoir de responsabilité de la société à l'égard du canton et des employés qui se sont fortement investis dans son développement.

Sous l'impulsion du Conseil d'Etat, une *task force* a été constituée après l'annonce de la délocalisation. Celle-ci comprenait les membres de la direction d'ABB Sécheron SA, les représentants des employés, le représentant du syndicat UNIA et le magistrat chargé de la sécurité et de l'économie. Elle s'est réunie une première fois le 24 novembre 2017. L'objectif de cette *task force* était d'associer les parties prenantes afin d'explorer les pistes pour assurer le maintien et renforcer le développement du site industriel genevois du groupe ABB et pour conserver les emplois. Le groupe a également étudié les propositions issues de la procédure de consultation.

Dans le cadre des travaux de la *task force*, les pistes suivantes ont été examinées :

- l'analyse de la pertinence du projet de délocalisation des transformateurs de traction. Le but était de s'assurer que l'ensemble des variables avaient été intégrées par la direction dans le projet de restructuration; des projets alternatifs permettant d'assurer une profitabilité équivalente ou supérieure au projet proposé par la direction ont également été étudiés.
- l'étude des nouvelles opérations de substitution ou de transfert d'activités du groupe ABB à Genève pour maintenir un taux d'activité équivalent sur le site d'ABB Sécheron SA;

- le développement d'un pôle d'excellence dans la mobilité durable susceptible de créer de nouvelles activités sur le site.

Suite à la période de consultation et après analyse des propositions des employés et des suggestions amenées dans le cadre de la *task force*, les mesures suivantes ont été adoptées par la direction le 12 janvier 2018 :

- la période de mise en œuvre des mesures de restructuration de l'activité « transformateurs de traction » a été prolongée de 6 mois. Aucun licenciement ne sera prononcé durant l'année 2018. Le prolongement de la phase de transition donnera à la société la possibilité d'étudier le développement de nouvelles activités qui pourraient permettre de réduire le nombre de personnes touchées par les mesures de restructuration;
- le groupe ABB s'est engagé au maintien des activités de service pour les transformateurs de traction à Genève; 20 personnes seront actives sur le site genevois d'ABB Sécheron SA et seule la partie liée au marché allemand sera gérée par l'unité ABB de Halle, pour des raisons de proximité avec la clientèle;
- le site genevois d'ABB Sécheron deviendra la plaque tournante et le centre de compétence pour la technologie TOSA;
- un centre pour le transport public durable (rail, bus, bateau) sera établi à Genève; ABB Sécheron SA s'engage notamment dans le projet Seabubble; de plus, quelques projets sont en phase de maturation;
- la viabilité du développement de la technologie des transformateurs à moyenne fréquence en tant que nouvelle activité à Genève sera évaluée et pourrait assurer le maintien, voire la création, d'emplois;
- un soutien à la formation sera proposé aux employés concernés afin de faciliter la recherche d'un nouvel emploi.

Sur la base de ces différentes solutions, le groupe a décidé de poursuivre les opérations à Genève, en conservant plus de la moitié des emplois (115) sur le site. Grâce à la nature constructive des discussions, le nombre d'employés fixes touchés par le projet de délocalisation a pu être réduit de 100 à 85. Il a également été convenu que le dispositif de soutien cantonal s'engageait à soutenir les différentes initiatives issues du processus de réorganisation.

La deuxième invite de la motion demande au Conseil d'Etat de faire un rapport détaillé sur l'histoire de l'évolution du secteur industriel genevois, dans le but de débattre de propositions structurelles pour lutter contre la désindustrialisation.

L'Université de Genève et la HES-SO Genève ont mené une étude sur l'évolution de l'industrie dans le canton¹. Cette étude relève que l'industrie a longtemps été une base sur laquelle l'économie de services s'est développée. Elle reste aujourd'hui un secteur important pour créer des emplois et de la valeur ajoutée, mais surtout pour canaliser d'importantes innovations technologiques. L'étude révèle également que le tissu industriel voit son modèle de production constamment remis en question, ce qui pousse les entreprises à chercher des nouvelles manières de s'organiser.

Ceci étant, l'évolution de l'emploi dans le secteur industriel est plutôt stable dans notre pays. En effet, au niveau suisse, le secteur industriel employait 672'902 postes en 1995 et en comptait 652'138 en 2013. Le canton de Genève voit même le nombre d'emplois dans le secteur industriel croître de 10% entre 1995 et 2013 (1995 : 22 749 emplois; 2013 : 25 094 emplois)². Cependant, l'évolution des emplois dans l'industrie est différente en fonction du secteur. Les principaux secteurs de l'industrie genevoise sont indiqués dans la figure 1.

Secteur	Nombre d'emplois	Pourcentage
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques; horlogerie	11'394	44.78%
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	2'840	11.16%
Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	2'748	10.80%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1'853	7.28%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	1'608	6.32%
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1'458	5.73%
Fabrication d'équipements électriques	950	3.73%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	588	2.31%
Fabrication de machines et équipements non classés ailleurs	544	2.14%
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	531	2.09%
Fabrication de matériels de transport	493	1.94%
Industrie pharmaceutique	338	1.33%
Industries extractives	100	0.39%
Total	25'445	100.00%

Fig. 1 : Répartition de l'emploi dans l'industrie par secteur³.

Les secteurs visés par l'invite sont la fabrication de produits métalliques et la fabrication de machines. Ces deux secteurs représentent 2 002 emplois en 2015, soit 7,87% des emplois de l'industrie genevoise.

¹ « La place de l'industrie dans l'économie genevoise », Stéphane Berberat, Véronika Kalouguina, Sandra Monalto, sous la direction du Professeur Giovanni Ferro Luzzi. L'étude a été mandatée par l'OPI.

² *id.*, p. 7.

³ OCSTAT : établissements et emplois selon l'activité économique.

Si une légère baisse est constatée dans le secteur de la fabrication de produits métalliques (1 504 emplois en 2005; 1'458 emplois en 2015, voir fig. 2), la baisse d'emplois est plus importante pour la fabrication de machines et équipements (1 762 emplois en 2005; 544 en 2015, voir fig. 2). Dans les faits, cette baisse est encore plus marquée si l'on considère la nouvelle comptabilisation des emplois introduite en 2008. En effet, jusqu'en 2008, les emplois correspondaient à des personnes travaillant au moins 6 heures par semaine dans l'entreprise. Dès 2011, la définition des emplois a changé et l'ensemble des personnes figurant dans les registres de l'AVS ont été pris en compte. Ce changement a provoqué une augmentation statistique des emplois par branche. Or, malgré cette modification, les emplois diminuent dans les deux branches prises en considération.

	2005	2008	2011	2012	2013	2014	2015
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1'504	1'575	1'492	1'479	1'521	1'551	1'458
Fabrication de machines et équipements non classés ailleurs	1'762	1'504	408	593	669	540	544

Fig. 2 : Evolution de l'emploi dans la fabrication de produits métalliques et la fabrication de machines⁴.

Les secteurs de la fabrication de produits métalliques et de la fabrication de machines et équipements ont été particulièrement touchés entre 2008 et 2011 (voir fig. 2), suite à la première crise financière due aux *subprimes*, qui a entraîné un ralentissement important de l'activité économique au niveau mondial. Cette crise a créé un double effet négatif, d'une part la hausse du franc suisse et d'autre part une baisse de la demande, aggravée pour les entreprises suisses en raison du renforcement de la devise nationale. Les entreprises industrielles se sont restructurées afin de réduire leurs charges et s'adapter à la demande. Ces réorganisations ont eu un impact négatif sur les secteurs en question dans le canton. Par exemple, Similor SA, anciennement Similor Kugler SA, a transféré ses activités à Laufen en fermant le site genevois (230 personnes licenciées) ou GF Agie Charmilles SA a fermé son atelier de montage en 2009 en raison de surcapacité (141 licenciements).

Ceci étant, dans le cadre des travaux menés pour la réalisation de la stratégie économique du canton, un panel d'experts a été interrogé sur les

⁴ Source OCSTAT : établissements et emplois en équivalents plein temps (EPT) selon l'activité économique.

enjeux relatifs au développement industriel du canton de Genève. Ce panel a identifié les points faibles suivants : les coûts de fabrication élevés, l'exiguïté du territoire, un manque de promotion du secteur industriel (valorisation de l'industrie auprès de la population), un manque de main d'œuvre qualifiée et un manque de collaboration entre les centres de recherche et les entreprises.

Sur la base de ce constat, les axes d'amélioration suivants ont été proposés⁵ :

- la valorisation et la promotion du secteur industriel, en soulignant notamment sa diversité et ses filières de formation;
- le rapprochement entre industrie et formation, en renforçant les liens avec les instituts de recherche et développement;
- le soutien aux lieux et projets développant la créativité et explorant de nouveaux modèles d'affaires;
- le développement de localisations adaptées pour les activités économiques.

Ces différentes propositions ont été mises en œuvre dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques.

Ainsi, partant du constat que l'industrie souffrait d'un déficit d'image entraînant un désintérêt chez les jeunes pour une carrière dans le secteur industriel, l'Etat a participé activement avec différents partenaires institutionnels (la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, l'Union industrielle genevoise, l'Office de promotion des industries et des technologies, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la HES-SO et l'Université de Genève) à l'élaboration et à la promotion de la campagne Industrie de Genève lancée à la rentrée 2017, visant à soutenir ce secteur. La revalorisation du niveau de compétences (salaire, R&D, innovation) devrait permettre d'attirer des jeunes vers l'industrie.

D'autre part, dans le but de renforcer le rapprochement entre l'industrie et les instituts de recherche, le Conseil d'Etat a développé une stratégie de soutien à l'innovation centrée sur la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI⁶). Cette dernière se trouve à l'intersection de la réflexion stratégique et de la mise en œuvre opérationnelle. Elle s'appuie sur un dispositif cantonal de soutien aux entreprises qui accompagne ces dernières dans leur projet de développement. Ce dispositif

⁵ Stratégie économique cantonale 2030, p. 58.

⁶ La DG DERI encourage et promeut l'entrepreneuriat, la transformation numérique, l'émergence de talents, l'innovation, la recherche scientifique et le développement économique tout en favorisant les investissements endogènes et exogènes.

intègre les outils intercantonaux et fédéraux de soutien à l'innovation (Platinn, Alliance, Innosuisse).

Le dispositif représente également une plateforme d'échanges et de réflexion prospective pour les entreprises. L'industrie étant confrontée à la réforme digitale (industrie 4.0, digitalisation des produits et services et évolution des modèles d'affaires), la mise en place d'un écosystème orienté vers l'innovation et la créativité prenant en considération la transition numérique est un enjeu majeur pour le développement du secteur industriel. Dans ce contexte, un groupe de travail, intégrant les entreprises et les instituts de recherche, s'est constitué, dans le but de partager les connaissances et de développer des projets dans le domaine de l'industrie 4.0.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP